

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 15 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Votants	Quorum
50	32	38	26

**Présents / Membres titulaires :**

Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ ( a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARTEAU) – Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Pascale GRIS - Barbara GAUTIER – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Philippe BODET) – Marie France MORANT (a reçu pouvoir de Anne Sophie DESCAMPS) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) – Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT - Lydia BERETTI – Jean-Michel SOUSSIN - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ – Marylise BOCHE – Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU - Kevin BAYNAUD – Stéphane AUGE – Frédérique RAGOT - Danielle BALLANGER

**Présents/ Membres suppléants :**

Yannick BODAN, Richard MOREAU

**Absents :**

Angélique PEINTRE (excusée), Bruno CALMONT et Didier TOUVRON (excusés)

Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Laurent ROUFFET, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK

**Également présents à la réunion :** Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Thibault OLIVER – Estelle DEVAL – Valérie DORÉ – Cédric BOIZEAU – Cécile PHILIPPOT - Isabelle DESCHAMPS

<b>Secrétaire de Séance :</b> Catherine DESPREZ
<b>Convocation envoyée le :</b> 9 juillet 2025
<b>Affichage de la convocation le :</b> 9 juillet 2025

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Arrêté</b> par le conseil communautaire le : 16 DEC. 2025
<b>Date de publication</b> sur le site internet de la CdC Aunis Sud : 19 DEC. 2025

**Ordre du jour**

**1. PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE**

1.1 Présentation des actions du Collectif des Fermes Urbaines (CFU) par Monsieur Nicolas SENNEGON, Président et Madame Alexia ROELENS, animatrice

**2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2.1 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 mars 2025

**3. COMMUNICATION**

3.1 Renouvellement du contrat avec Intramuros

**4. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE**

4.1 Création d'une Micro-Crèche Privée sur la Commune du Thou – Avis du conseil communautaire

**5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

5.1 Parc d'activités économiques du Fief Girard – Aigrefeuille d'Aunis – Acquisition des parcelles U174 et U175 au Département de la Charente-Maritime

5.2 Droit de Préemption Urbain – Déclaration d'Intention d'Aliéner n°25U007

**6. RESSOURCES HUMAINES**

6.1 Modification du tableau des effectifs

**7. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION**

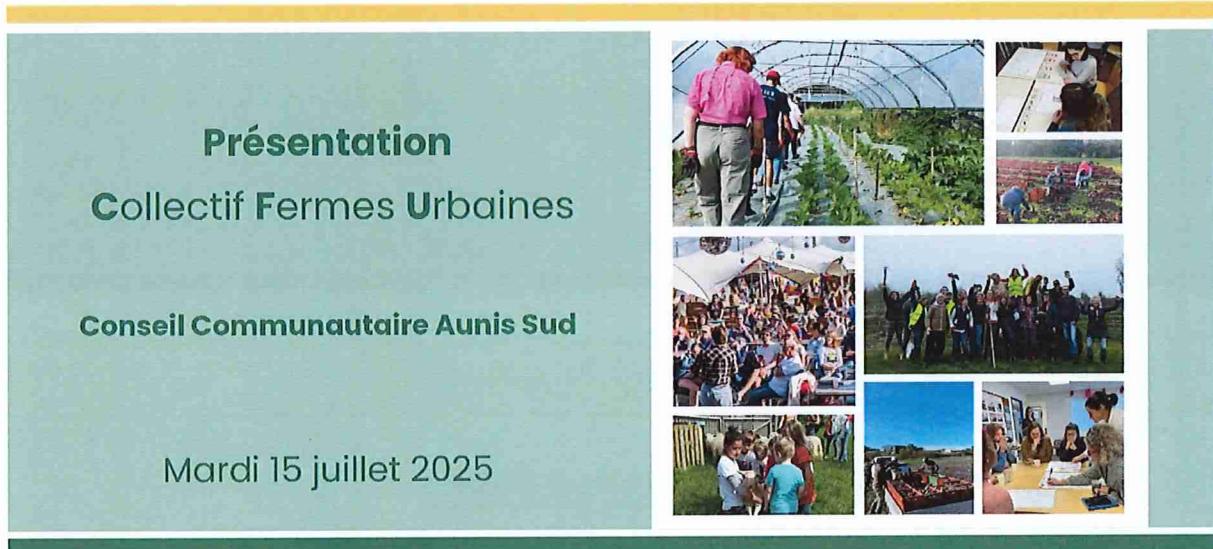
**8. REMERCIEMENTS**



## 1. PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

### 1.1 Présentation des actions du Collectif des Fermes Urbaines (CFU) par Monsieur Nicolas SENNEGON, Président et Madame Alexia ROELENS, animatrice

Sur autorisation du Président, Monsieur Nicolas SENNEGON, Président du Collectif Fermes Urbaines remercie l'assemblée pour son accueil et présente l'association « Collectif Fermes Urbaines » (CFU) basée sur la Rochelle. Le CFU a comme territoire d'actions, les CDC Aunis Sud, Aunis Atlantique, Île de Ré et l'Agglomération de la Rochelle. Il s'agit d'une association citoyenne, âgée de 10 ans. Il précise que cette association n'est ni composée d'agriculteurs ni de vendeurs d'engrais. Elle est constituée de citoyens qui ont voulu se mobiliser autour de la question de l'alimentation et de l'agriculture.



**Présentation**  
**Collectif Fermes Urbaines**

**Conseil Communautaire Aunis Sud**

Mardi 15 juillet 2025



## Sommaire

### I – Présentation de l'association – Objectifs et chiffres clés



### II- Les projets du Collectif Fermes Urbaines

- Soutien à l'installation de porteurs et porteuses de projets agricoles
- Sensibilisation des habitants à l'agro-écologie par l'action et accompagnement de changement de pratiques alimentaires



### III- Des questions ?



Monsieur Nicolas SENNEGON ajoute que les trois grands objectifs du CFU viennent d'une volonté de travailler autour de l'alimentation et de soutenir l'installation des porteurs de projets agricoles sur le territoire. La volonté du collectif est ainsi de :

- Sensibiliser les habitants à ce qu'est l'agroécologie,

- Accompagner les changements de pratiques alimentaires,
- Aider les installations avec des pratiques agricoles positives,
- Aider les consommateurs à mieux comprendre les enjeux qu'il y a autour de l'alimentation,
- Accompagner au changement de pratique alimentaire.

## Le Collectif Fermes Urbaines

### Objectifs, trajectoire et chiffres clés

COLLECTIF  
FERMES URBAINES



## Le constat

- **Le monde agricole n'évolue pas aussi rapidement qu'il le devrait pour rester viable :**
  - non-renouvellement des agriculteurs : 1 installation pour 3 départs à la retraite
  - des projets agroécologiques insuffisamment nombreux : 6% des terres en AB et seulement 18% des fermes en circuits courts.
- **Des impacts irréversibles sur l'environnement et la santé :**
  - 23% de nos émissions de gaz à effet de serre liées à notre alimentation et agriculture.
  - Effondrement de la biodiversité, appauvrissement & érosion des sols, dépendance aux intrants, ...
- **Sur notre territoire :**
  - La production de céréales est sur-représentée et pour subvenir localement aux besoins actuels des habitants en légumes, il faudrait 6 fois plus de terres en maraîchage.
  - 2% de ce que nous consommons est produit localement et 97% de notre production agricole est consommée en dehors de notre territoire.

COLLECTIF  
FERMES URBAINES

**Monsieur Nicolas SENNEGON** explique qu'une loi a été votée, voici peu de temps. Celle-ci va dans le sens d'une augmentation des possibilités de pesticides. Il existe donc des enjeux de société et de santé publique autour de ces thématiques.

# Les objectifs de l'association



**Agir pour une alimentation plus végétale, locale et respectueuse du vivant  
afin de préserver la santé des écosystèmes, des consommateurs et des producteurs.**



Sensibiliser les citoyens sur les enjeux et solutions pour les rendre acteurs de la transition alimentaire.



Faciliter l'installation de porteur.ses de projets en bio et circuit courts



Soutenir les fermes agroécologiques et jardins nourriciers existants et développer leurs liens avec les habitants



## L'équipe 2025

### L'équipe opérationnelle



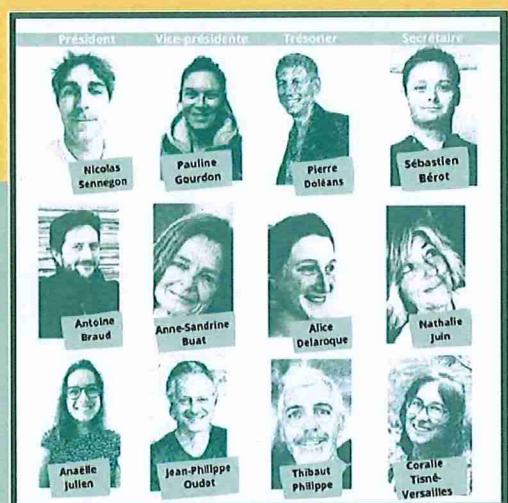
**Alexia Roelens**  
Chargée de projets



**Maggy Lévéque**  
Chargée de projets



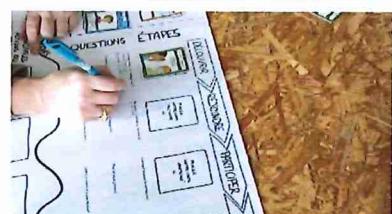
**Léa Marzloff**  
Chargée de projets



### Les administrateurs

## Les chiffres clés

- **13 administrateurs**
- **60 adhérents** en 2025
- Près de **1 300 habitants** mobilisés lors d'une cinquantaine de chantiers participatifs "Ramène ta fraise" depuis 2021
- Une communauté d'une vingtaine de **porteurs de projets** (en évolution constante)
- Une communauté de plus de **5000 personnes sur les réseaux sociaux**



## Nos principaux projets

**Monsieur Nicolas SENNEGON** laisse la parole à **Madame Alexia ROELENS**, chargée de projets pour présenter ceux-ci.

<b>RAFIA &amp; Espace test agricole</b> 	<b>Ramène ta fraise &amp; J'apprends de ma nature</b> 	<b>Court-circuitez votre assiette</b> 
<b>Les 48h de l'agriculture urbaine</b> 	<b>Etude filière maraîchage</b> 	<b>Autres projets</b> 

**Madame Alexia ROELENS** détaille les projets.

L'étude filière maraîchage a été menée en 2024 avec pour objectif de caractériser la filière maraîchage bio, d'identifier les besoins des fermes et aussi de structurer une mutualisation possible entre les fermes.

Le chantier participatif « ramène ta fraise » permet de faire se rencontrer citoyens et producteurs.

Le projet « j'apprends de ma nature » est mené avec le collège Fénelon à La Rochelle et a pour but d'emmener les étudiants à vélo dans les fermes et dans les jardins participatifs du territoire rochelais. Une action similaire a également été mise en place sur le territoire Aunis-Atlantique.

Le projet intitulé « Court-circuiter votre assiette », a pour objectif de développer des circuits courts sur le territoire des collectifs d'habitants ou salariés. Ces derniers sont accompagnés pour développer des circuits courts et faire le lien avec les producteurs du territoire.

« Les 48 heures de l'agriculture urbaine » s'appuie sur un festival qui est national, pour avoir davantage de visibilité. Organisé au niveau local depuis cinq ans, ce festival a pour objectif de mettre en lumière toutes les initiatives qui existent sur le territoire ainsi que les acteurs qui nourrissent les citoyens. Ce festival a lieu chaque année en mai via des visites de fermes et de jardins, des ateliers dans la terre, des conférences, un panel d'initiatives qui peut attirer les citoyens et leur donner envie de participer et de s'intéresser à ces questions.

**Madame Alexia ROELENS** donne pour exemple des autres projets, le défi foyer alimentation positive qui a également été mené sur le territoire Aunis Sud.

## Les projets du Collectifs Fermes urbaines

- Créeer une dynamique favorables à l'installation de nouvelles fermes en AB et circuit-court
- Sensibiliser des habitants à l'agroécologie par l'action et accompagner le changement de pratiques alimentaires
- Soutenir les fermes existantes



## Notre historique avec la CDC Aunis Sud

**2022** > Co-organisation d'un **chantier participatif** de plantation à la ferme du Mont d'Or - Ramène ta fraise, la ferme Arozoaar participe au festival les 48h, tenue de **stand interamap** au marché d'Algrefeuille

**2023** > rencontre **ferme de Vouhé** pour un potentiel test, rédaction de la fiche + co-animations **ciné débat** (festival Alimenterre) + "J'apprends de ma nature" destinés aux scolaires mêlant pratique sportive et découverte des fermes et de l'agro-écologie > ferme du Mont d'Or avec des collégiens section VTT du collège Dunin + **48hPro** de l'installation à l'Aubreçay avec 5 fonciers Aunis Sud + 2 chantiers **Ramène ta fraise**

**2024** > étude maraîchage sur le PAT (10 fermes Aunis Sud, dont 7 longuement enquêtées par le CFU), présentation **Espace Test Agricole** en commission CDC Aunis Sud avec CdP + élargissement de la base rencontres et suivi de PP souhaitant s'installer en Aunis Sud + 48h Pro + 4 chantiers participatifs **Ramène ta fraise + 48h grand public** > soirée d'ouverture à la ferme Les œufs d'antan (spectacle, marché...)

# I – Créer une dynamique favorable à l'installation de nouvelles fermes en agroécologie et circuit court



## Créer une dynamique favorable à l'installation de nouvelles fermes en AB et circuit court

- Animer une communauté de porteurs et porteuses de projets agricoles
- Favoriser la rencontre des porteurs de projets avec les acteurs du foncier et du développement agricole
- Faire connaître et valoriser les métiers de l'agroécologie



## Concrètement, que fait-on ?

- Identifier et caractériser les projets agricoles de nouveaux porteurs et porteuses de projets en lien avec les acteurs du développement agricole (Chambre, Adear, Bio NA...)
  - Animer la communauté pour permettre des échanges et apprentissages entre pairs (numérique et rencontres physiques), et soutenir l'installation (échange EPCI, groupe foncier local)
  - Organiser des journées professionnelles tous les 2 ans avec collectivités, agriculteurs, porteurs de projets, acteur du développement agricoles
  - Développer des "espaces-test agricoles" avec Champs du partage



- 80 PP depuis 2022 dont **22** en recherche active
- **100 personnes / 48hPro**
- **3 PP en test** d'activité

**Monsieur Nicolas SENEGON** détaille le cheminement des porteurs de projets agricoles. Au démarrage, beaucoup d'informations sont inconnues. Par où commencer ? Comment trouver du foncier ? Quelles sont les politiques publiques mises en place ? Comment procéder lorsqu'elles sont identifiées ? Les échanges avec les acteurs déjà en place sont un gain de temps pour ces porteurs de projets agricoles. Le Collectif des Fermes Urbaines permet de mettre en lien les associations et structures déjà en place sur ces thématiques avec ceux qui n'ont pas la visibilité des différents interlocuteurs.

## Caractériser et accompagner les PP

- 11 porteurs de projets potentiels pour Aunis Sud dans la base CFU

Les Porteurs de projet en AB et Circuits courts souhaitant s'installer et en cours d'installation sur le territoire La Rochelle - Aulnay - Bois								
Restitué par le Collectif Fermes Unies, avec la soutien de la CDDA de La Rochelle (Mise à jour à 17/03/2015)								
Votre nom	Votre prénom	Qui est lié à vous dans votre projet d'installation ?	Quel(s)(s) activité(s) souhaiteriez-vous développer ?	Qui autorise-t-il/elle à vous installer ?	Si vous avez une idée précise, pourriez-vous la décrire ?	Évaluations : vous installer dans les 12 derniers mois ?	Qualité surface agricole utilisée pour votre installation agricole ?	Surveillez-vous par une personne pour votre exploitation agricole ?
Quellet	Laure	Qui cultive mes product et suis en train de me former, je suis petite fermière, j'ai troué des terres	Agroforesterie - Petit fruit, ensem pegement (autre activité)	Arena Sud	Vert Sudgros A (Fin 7)	Apiculture	Qui cultive mes product et suis en train de me former, je suis petite fermière, j'ai troué des terres	Qui cultive mes product et suis en train de me former, je suis petite fermière, j'ai troué des terres
Rosset	Félicité	Qui cultive mes product et suis en train de me former, je recherche des terres	Agroforesterie, Petit élevage (bovins et porcins) pas de marchandise	Arena Sud	Surgères	Apiculture	Qui cultive mes product et suis en train de me former, je recherche des terres	Qui cultive mes product et suis en train de me former, je recherche des terres
Vincentaud	Hervé	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Brassage, Apiculture, Transformation (miel et yaourt)	La Rochelle / Pays d'Aulnay	Donges / Nord La Rochelle	Seule	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former
Bach-Dangria	Uli	Qui cultive mes product et suis en train de me former, je recherche des terres, l'association d'économie Macédoine-Morin et je recherche des terres	Brassage, Apiculture, avec la fermentation biologique et la force	La Rochelle / Pays d'Aulnay / île de Ré	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former
Apalico	Yannick	Qui cultive mes product, j'ai une petite exploitation agricole, je suis petite et je recherche des terres	Marinage, Affinage, Pâté, Pâté, Pâté	La Rochelle / Pays d'Aulnay / île de Ré	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former
Géronde	Delphine	Qui trouve des terres et suis en cours d'installation	Marinage	Département de la Charente Maritime	Batton	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former
Possent	Milie	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Marinage, Pâté	Département de la Charente Maritime	Saint-Médard (île des Landes)	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former
Hamiaux	Alice	Je suis en train de me former et mon projet n'est pas encore terminé	Marinage, Affinage	La Rochelle / Pays d'Aulnay / île de Ré	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former
Robin	Florian	Qui cultive mes product, je recherche des terres	Marinage	Appliquation de La Rochelle	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former
Dreyer	Céline	Qui cultive à l'état familial	Qui cultive mes product et suis en train de me former, je suis petite et je recherche des terres	Marinage, Fromage coulant	Appliquation de La Rochelle	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former
Le Rousset	Camille	Qui cultive en train de me former (CDDA-2015), je recherche des terres	Fromage	Appliquation de La Rochelle	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former	Qui cultive mes product et suis en train de me former

- 2 arbo
  - 2 élevage
  - 5 maraîchage
  - 2 PRAM

## Les réunions et apéro PP

- 3 x par an
- Identifier de nouveaux porteurs de projet et maintenir le lien avec "les anciens",
- Crée un espace de rencontre et d'échanges (informel et joyeux pour garder la motivation) entre les PP et avec d'autres acteurs
- Selon les besoins > rencontre avec des fermes (s'installer à plusieurs), des acteurs du développement agricole (ADEAR), sur des dispositifs (test d'activité agricole), sur des points plus techniques (bien concevoir sa ferme) avec souvent un partenaire



**Madame Alexia ROELENS** explique comment l'accompagnement de ces porteurs de projets s'articule.

Des réunions et temps d'échanges sont mis en place régulièrement afin de permettre aux porteurs de projets qui hésitent de rencontrer ceux déjà installés ou en cours d'installation. Il s'agit d'un espace de rencontre bienveillant entre tous les acteurs du territoire. Les lieux de ces rencontres ne sont pas figés. Cela peut avoir lieu dans une ferme en recherche d'un associé ou une ferme en test d'activité agricole, afin de montrer les différents fonctionnements.

**Madame Alexia ROELENS** dénombre les 11 porteurs de projets identifiés sur le territoire Aunis Sud.

Il y en a deux en arboriculture, deux en élevage, cinq en maraîchage et deux en production de plantes aromatiques et médicinales.

## Les journées pros de l'installation

En 2024 :

**20 porteurs de projet, 18 collectivités et aménageurs et 24 acteurs de l'accompagnement agricole, distribution, associations réunis aux Jardins de l'Aubreçay**



Ce qu'en disent les porteurs de projets :

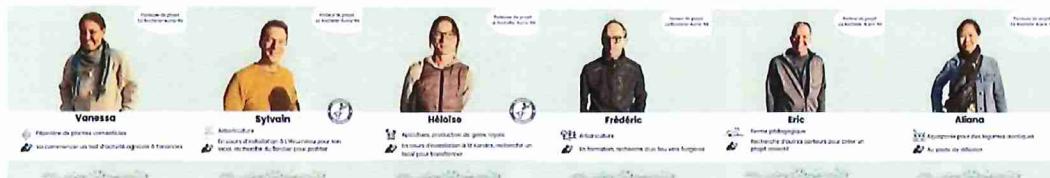
« Vous avez fait un super travail, ces rencontres permettent de garder de la motivation » « La rencontre avec Terre de liens et Champs du partage m'a permis d'avoir les contacts et comprendre comment ils travaillent, cela permet de donner des ouvertures. » J'ai apprécié de retrouver les porteurs de projet du réseau, on commence à se connaître maintenant et c'est vraiment bien de pouvoir échanger ensemble et de voir nos avancées respectives. Un vrai soutien qui donne de l'inspiration et de la motivation. »



Prochaine rencontre pro prévue le 18 novembre 2025



## Portraits des porteurs de projet



## II – Sensibilisation des habitants à l'agro-écologie par l'action et accompagnement de changement de pratiques alimentaires



**Ramène ta fraise** 

Des chantiers participatifs pour aider et apprendre à la ferme.

Depuis juin 2021

 Financé par l'Union européenne 

**Faire se rencontrer habitants et producteurs**

- **Comprendre et agir** en mettant du sens... et les mains dans la terre !
- **57 chantiers** réalisés dans **40 fermes** depuis 2021 avec près de **1300 participants dont 135 enfants**
- **Soutien du Projet Alimentaire de Territoire** en 2024- 2025 pour 23 chantiers sur les 4 EPCI
- **16 chantiers déployés de septembre 2024 à Juillet 2025** – 7 restants
- **Un film commun de promotion du programme** pour les fermes et les habitants



Madame Alexia ROELENS diffuse le film de promotion du programme ramène ta fraise à l'assemblée.

## et en Aunis Sud ?

Date	Lieu	Public	CDC	Nb adultes	Nb enfants
21 Feb 2022	Ferme du Mont d'Or	Tout public	Aunis Sud	70	
11 Nov 2023	Rouge Gorge	Tout public	Aunis Sud	23	4
27 Jan 2024	La Houlette	Tout public	Aunis Sud	29	
15 Feb 2025	Alma Mater	Tout public	Aunis Sud	22	3
21 Feb 2025	La Houlette	Tout public	Aunis Sud	20	
22 Feb 2025	La belle verte	Public Défi FAAP	Aunis Sud	8	2
29 Mar 2025	Les champs d'Aunis	Tout public	Aunis Sud	20	7

### 7 chantiers déjà réalisés + 2 à venir :

- La ferme de Saint-Gilles – PPAM – Catherine Stenger 26 juillet 2025
- Stephane Gendre – maraîchage Ballon – automne 2025
- D'autres fermes à solliciter sur le territoire avec priorisation nouveaux installants

\*PPAM : Projet de Production Aromatique et Médicinale

## et en Aunis Sud ?



*"J'ai eu la chance d'accueillir un chantier du CFU en 2025. Ces initiatives permettent non seulement de créer du lien entre les individus mais aussi de replacer le bio et l'agriculture locale au centre du territoire. Un coup de main ponctuel est une aide inestimable, et c'est ce que permet le CFU. » Cyrielle, ALMA MATER*



### Court-circuitez votre assiette !



### Créer de nouveaux circuits courts – 2024

#### Objectifs ?

- Créer de nouveaux circuits courts bio et locaux ou renforcer des circuits existants
- Donner des clefs de compréhension aux habitants et les faire élaborer leur propre projet
- Valoriser une agriculture plus locale et vertueuse

#### 3 ateliers pour passer à l'action



#### 3 structures déjà accompagnées en 2024:

- **Dufour Yachts**: un circuit court lancé avec Alma Mater
- **Excelia**: lancement prévu en septembre 25 avec Les Enfourneaux et Cocottes et griottes
- **Bongrain**: en cours de finalisation de l'atelier 3

Madame Alexia ROELENS précise que les trois structures accompagnées en 2024 sont toutes Rochelaises mais le CFU espère pouvoir déployer cette action auprès des Communauté de

## Découverte de la filière maraîchage bio

Ateliers d'1h30 réalisés auprès d'une trentaine d'étudiants de l'Université de La Rochelle dans le cadre du parcours PaRéo et Kpa-cité La Rochelle.

**Objectifs :** sensibiliser de manière ludique et concrète de nouveaux publics aux enjeux agricoles et à la filière maraîchage bio et tous les métiers qui en découlent.

### Déroulé

- **un quiz interactif** pour explorer les grands enjeux agricoles et alimentaires
- **Jeu de plateau** pour reconstituer la filière maraîchage bio et découvrir les métiers liés à l'approvisionnement, à la production, à la transformation et à la distribution de légumes bio

### En 2025-2026

Poursuite de la sensibilisation sur métiers de la filière maraîchage bio.

2 ateliers par an à destination d'un public de 15 à 25 ans (lycéens, étudiants, services civiques...)



## Les besoins pour soutenir nos projets

1. l'installation agricole de l'heure.e.s de Projet en bio et circuit-court		2. La sensibilisation des habitants à l'agro-écologie par l'action et accompagnement de changement de pratiques alimentaires
1.1 Animation d'une communauté de porteurs de projets agricoles pour favoriser l'installation	<p>Organiser des réunions-apéro PP (événement sur le territoire du PAT dont 1 en Aunis Sud)</p> <p>Assurer un suivi individuel des PP (permanent tel pour leurs besoins divers) et animer la communauté (ma, NS, RS, L, contribution au groupe foncier local)</p> <p>Communication/valorisation des porteurs de projets du territoire : réalisation de visuels, maj site internet</p> <p>Réunir et entretenir une base partagée de PP avec toutes les infos clés sur chaque projet pour les EPCI et acteurs de l'installation volontaire</p> <p>Point mensuel avec les EPCI sur l'animation de cette base et les actions à mener en collaboration (pôle PP et foncier)</p>	<p>4 charters participatifs "Ramène ta fraise" annuel sur le territoire Aunis Sud (si pas de financement PAT)</p> <p>Tour des fermes (vêlos...), le Resto, appui aux fermes pour les aider à organiser des journées à la ferme &gt; soutien à l'organisation d'un nouveau format &gt; à voir en fonction des besoins</p> <p>Sensibilisation sur métiers de la filière maraîchage bio.</p> <p>2 ateliers par an à destination d'un public de 15 à 25 ans (lycéens, étudiants, services civiques...)</p> <p>Soutien à la création de nouveaux circuits courts</p> <p>Œuvre à créer votre association (1 enrejeu se déroulant par an)</p> <p>Le programme d'accompagnement sensibilisation sur l'agro-écologie et construction du circuit-court est offert aux entreprises. Elles peuvent financer deux options atelier cuisine et chartier ferme qui ne sont pas comprises dans l'accompagnement de "base" soutenu par la CDC Aunis Sud</p>
1.2 Accompagnement des porteurs de projet en cours d'installation (test ou installation en tant qu'exploitant)	<p>Visite terrain, mise en relation, suivi individuel des porteurs de projet (une fois le terrain trouvé), sur la base de deux PP suivis</p> <p>Organiser tous les deux ans un événement professionnel à l'automne (soit en 2027)</p>	<p>Mise à jour annuelle des données sur les circuits courts (amap, paniers) sur le territoire.</p> <p>Mise à jour de la carte "Filière" B2B sur les parties des ressources des fermes et leurs informations signalétiques (RGPD) et les prestations ou solutions d'approvisionnement pour les maraîchers (matière organique, outillage, semence, plant)</p>



**Monsieur Nicolas SENEGON** expose la partie financière de ces projets. Pour pouvoir continuer à construire l'association, le CFU a besoin d'aides financières pour permettre à tous ces différents projets de continuer d'exister. Le financement actuel fonctionne sur une économie mixte avec des subventions, un nombre important de mécénats et un tissu de bénévoles conséquent. Il est à noter que les champs d'intervention sont variés. Chaque programme présenté a son propre budget et ses propres séquences. Cette présentation a pour but de mieux comprendre ce qui est fait et les enjeux qu'il y a autour des thématiques abordées. Pour pouvoir établir certaines actions, des partenariats sont mis en place avec les Communautés de Communes.

**Monsieur Nicolas SENEGON** ajoute que le travail effectué dans le cadre du PAT est intégré dans ses enveloppes de financement. En revanche, en ce qui concerne l'animation de la communauté de porteurs des projets agricoles, ce n'est pas le cas. Pour pouvoir favoriser

l'installation et l'accompagnement des porteurs de projets, du temps est à consacrer et ce doit être soutenu par les politiques publiques. Il en va de même pour la partie sensibilisation des habitants. Afin de pouvoir continuer à développer les actions sur le terrain pour les différents programmes, un soutien financier est nécessaire.

**Monsieur Nicolas SENEGON** souligne l'importance d'aborder le sujet de l'agriculture. Il est vrai, que l'agriculture ne passionne pas. Pourtant, l'environnement de chacun dépend totalement de la façon dont les aliments sont fabriqués.

Nombreux sont les facteurs qui entrent en jeu : le développement sociétal, économique, les problématiques environnementales, les émissions de carbone, une résilience...

La résilience est un facteur important. La crise du Covid l'a démontré. Les équilibres ont été perturbés menant à réfléchir différemment sur la consommation alimentaire.

**Monsieur Nicolas SENEGON** ajoute que le Plan Alimentaire de Territoire, à la base vient de l'Europe qui, en prévision d'une perturbation des équilibres a cherché une nouvelle façon de consommer.

Cela peut paraître complètement décorrélé du quotidien mais, en étant un minimum réaliste, c'est une question qui est fondamentale. Il en va de l'intérêt général d'anticiper et de cultiver la résilience. Il y a des territoires en France qui sont fortement engagés dans cette voie-là et qui ont réussi à mettre en place des politiques visant à renforcer les circuits courts. Tout ce questionnement fait partie de l'ADN du Collectif des Fermes Urbaines.

**Monsieur Nicolas SENEGON** se satisfait de la créativité du CFU et du déploiement de ses multiples programmes.

## Des questions ?



**Madame Micheline BERNARD** évoque un problème qui n'a pas été abordé : l'accès à l'eau. Celle-ci est indispensable pour mener à bien une politique de maraîchage de circuit court. Elle ajoute que lorsque le PAT sera abordé à la rentrée, le sujet du CFU reviendra.

18h 25 - Arrivée de Jean-Michel SOUSSIN

**Monsieur Nicolas SENEGON** rappelle qu'en dehors du Plan Alimentaire de Territoire, il a été mis en place une convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour faire face à la précarité dans les différents budgets de l'association. L'ingénierie économique est compliquée car les appels à projets durent 6 mois à 2 ans maximum. A chaque nouveau projet, il faut recommencer une nouvelle démarche.

**Monsieur Nicolas SENEGON** déplore la complexité du développement de projets du fait de facteurs financiers incertains.

Aussi, au vu des enjeux et des sujets que sont ceux de l'association, et pour pérenniser les actions, le CFU doit être soutenu. Chaque territoire pourrait s'engager à faire une convention qui sécurise un minimum les activités de l'association dans le temps.

**Madame Marie-France MORANT** demande à combien s'élève le budget annuel du Collectif.

**Monsieur Nicolas SENEGON** répond 100 000€.

**Madame Alexia ROELENS** apporte des précisions sur le budget. Il y a une partie alimentée par les subventions, et une autre, par d'autres ressources. Par exemple pour le festival 48h, le budget est composé pour moitié de subventions publiques et pour moitié de mécénats.

Le CFU perçoit également une petite partie de prestations sur certains projets. Cependant, tous les projets ne sont pas équilibrés. D'une année sur l'autre, il n'y a pas de certitude de trouver les financements nécessaires. Il y a des projets qui, de ce fait ne sont pas pérennisés.

**Monsieur Kevin BAYNAUD** demande quels sont les gros frais du CFU.

**Monsieur Nicolas SENEGON** explique que la masse salariale représente 95% du budget de l'association.

**Monsieur Jean GORIOUX** remercie Monsieur Nicolas SENEGON et Madame Alexia ROELENS pour cette présentation très claire.

## Merci de votre attention !

✉ [animation@collectiffermesurbaines.fr](mailto:animation@collectiffermesurbaines.fr)



### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 2.1 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 mars 2025

Délibération 2025-07-01

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

## A l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 25 mars 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## 3. COMMUNICATION

### 3.1 Renouvellement du contrat avec Intramuros

**Monsieur Jean GORIOUX** rappelle ce qu'est Intramuros. Il s'agit d'un outil numérique d'information et d'alerte à destination des habitants, utilisés par les communes et la Communauté de Communes.

Son déploiement est financé par la CdC Aunis sud. Certaines communes du territoire ont opté pour l'utilisation d'un site premium permettant la publication de leurs actes administratifs.

Le contrat qui a été signé en 2021. Il arrive à son terme le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Le montant de l'abonnement à cette application s'élève à 480 euros TTC par mois.

**Monsieur Jean GORIOUX** explique que suite aux contraintes qu'impose le calendrier électoral, une reconduction du contrat pour une durée de 28 mois jusqu'au 31 décembre 2027 a été actée en bureau communautaire.

Il n'est pas nécessaire de délibérer mais l'information, importante, devait être communiquée. En effet, un devis va être accepté et un contrat sera édité. Aucune autre convention n'est attachée à ce contrat.

## 4. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

### 4.1 Crédit d'une Micro-Crèche Privée sur la Commune du Thou – Avis du conseil communautaire

Délibération 2025-07-02

**Vu** la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi portant sur l'autorité Organisatrice de l'accueil du Jeune Enfant" (AOJE) et la création d'un Service Public de la Petite Enfance (SPPE),

**Vu** l'article L.214-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) portant sur la Gestion d'un Service Public Petite Enfance,

**Vu** le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le décret n° 2025-304 du 1<sup>er</sup> avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**Considérant** que la Communauté de Communes Aunis Sud est devenue au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Autorité Organisatrice du Service Public Petite Enfance, après la modification de ses statuts.

**Considérant** le schéma de développement, en cours de réalisation par la Communauté de Communes Aunis Sud, afin de définir les perspectives en termes de besoins de services et modes d'accueils petite enfance sur le territoire,

**Considérant** le développement économique du secteur ouest de la Communauté de Communes, et la proximité avec les communes limitrophes et leur potentiel complément en besoin d'offre d'accueil collectif pour les parents,

**Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président**, explique aux membres de l'Assemblée qu'il existe un projet de création d'une Micro-Crèche privée indépendante « Loupiala » sur la Zone du Fief Girard (commune de Le Thou), et que dans le cadre de sa mission d'Autorité Organisatrice du Service Public de la Petite Enfance, la Communauté de Communes Aunis Sud doit donner son avis sur ce projet.

Ainsi, une commission multi partenariale a été réunie le 10 juin 2025, et a proposé d'émettre un avis favorable avec les préconisations suivantes :

- Se rapprocher des entreprises du bassin environnant,
- S'impliquer localement et participer aux réseaux des acteurs petite enfance du territoire,
- Partager des données qualitatives et quantitatives dans le cadre du Service Public Petite Enfance

**Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président en charge du développement social** expose l'historique de ce projet.

En 2021, une rencontre a eu lieu entre la commune du Thou et cet organisme au sujet de la création d'une micro-crèche. Un avis favorable avait été émis par la commune du Thou suite à la visite de la CAF et la PMI. Un terrain a été vendu par la CdC sur la zone d'activités du Fief Girard, pour développer la micro-crèche « Loupiala3. Une première structure du même type est déjà ouverte à Benon en 2021 et une seconde à Mauzé sur le-Mignon.

En juillet 2024, un permis de construire a été obtenu. A suivi, la signature de l'acte de vente au profit de cette SCI. Le problème rencontré est que le permis accordé en 2023, n'est plus valable.

En effet, ce n'est plus à la commune de donner son accord mais au Conseil Communautaire, suite à la prise de compétence du SPPE (Service Public Petite Enfance) par la Communauté de Communes.

**Monsieur Christian BRUNIER** explique que les bâtiments sont pratiquement terminés puisque l'ouverture est prévue pour le mois d'octobre ou novembre.

Une rencontre des acteurs (PMI, CAF, Directrice de la micro-crèche, CDC) a eu lieu en avril et un accord collégial favorable à l'ouverture pour novembre, a été donné.

**Monsieur Christian BRUNIER** rappelle que la CdC Aunis Sud et la CAF ne soutiennent pas financièrement les micro-crèches. Il précise également que les crèches privées qui n'étaient pas soumises contrairement aux publiques, à employer du personnel qualifié, le sont désormais par un nouveau décret.

**Monsieur Christian BRUNIER** exprime le souhait de connaître les tarifs appliqués par cette crèche qui sont souvent dans le privé bien plus élevés que dans les structures publiques.

**Madame Micheline BERNARD** demande combien d'enfants pourront être accueillis.

**Monsieur Christian BRUNIER** répond que cette crèche aura une capacité d'accueil de 10 à 12 enfants maximum, âgés de 0 à 4 ans.

**Madame Marie-France MORANT** s'interroge sur l'existence des MAM.

**Monsieur Christian BRUNIER** explique que les MAM et les crèches sont deux choses différentes. Les MAM sont des regroupements d'assistantes maternelles.

**Madame Marie-France MORANT** veut la confirmation qu'il s'agit ici de donner un accord sans contrepartie financière.

**Madame Pascale GRIS** le confirme, il s'agit simplement d'harmoniser sur le territoire, le nombre et le type de structures d'accueil en fonction des demandes des parents.

**Monsieur Christian BRUNIER** ajoute que dans ce but, le recensement du nombre annuel des naissances va être demandé aux communes du territoire Aunis Sud.

**Madame Marie-France MORANT** s'inquiète pour la structure d'accueil « Les Bambins d'Aunis » qui accueille déjà des enfants de 0 à 3 ans.

**Madame Micheline BERNARD** affirme avoir des échanges réguliers avec cette structure. Ils n'ont pas la capacité de répondre à toutes les demandes qui leurs sont faites.

**Monsieur Christian BRUNIER** apporte une précision, même s'il y a actuellement une baisse des inscriptions d'enfants dans les écoles, le niveau de naissance reste stable. Il y a un besoin de garde d'environ 900 enfants de 0 à 3 ans sur le CdC.

**Madame Valérie RIVÉ** explique que les différences de tarif entre un établissement public et un privé sont importantes. Il y a une dizaine d'années, elle avait fait réaliser des devis au sein des structures de Surgères, une associative et une privée. Pour 40h de garde, la structure privée chiffrait 1500€ par mois contre 450€ pour celle associative. Ce n'est pas le même public qui est visé.

**Madame Marie-France MORANT** demande dans quel local cette crèche va s'installer.

**Monsieur Christian BRUNIER** lui rappelle que cette structure est à 100% autonome sur ses dépenses ainsi que pour son installation. La Communauté de Communes Aunis Sud n'émet qu'un avis. En revanche, s'il s'avérait négatif, la PMI le suivrait certainement.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

#### A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Donne un avis favorable à la création d'une micro-crèche privée indépendante « Loupiala » sur le Parc d'activité Fief Girard sur commune du Thou,
- Dit que la fondatrice et gestionnaire de la structure devra suivre les préconisations émises par la commission multi partenariale réunie le 10 juin 2025,
- Dit que la présente délibération sera notifiée à la fondatrice de la structure avec copies transmises au Département de la Charente-Maritime et à la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Monsieur Christian BRUNIER** remercie l'équipe enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Aunis Sud pour le travail et le suivi réalisé.

## 5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **5.1 Parc d'activités économiques du Fief Girard – Aigrefeuille d'Aunis – Acquisition des parcelles U174 et U175 au Département de la Charente-Maritime**

Délibération 2025-07-03

**Vu** les articles L.1311-9 et L.1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.1 et L.1111-1 du Code Général de la Propriété de Personnes Publiques,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire N°2025-03-16 du 4 mars 2025, approuvant les budgets primitifs 2025 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud et de ses budgets annexes dont celui intitulé « ZA Fief Girard Est D5 » correspondant au secteur Est du parc d'activités économiques du Fief Girard, à Aigrefeuille d'Aunis,

**Considérant** que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, propriétaire des parcelles cadastrées section U N°174 (17 500 m<sup>2</sup>) et U N°175 (14 120 m<sup>2</sup>), d'une contenance cadastrale cumulée de 31 620 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit La Loge, à Aigrefeuille d'Aunis, et classées en zone agricole au PLUi-H, souhaite céder son bien,

**Considérant** la possibilité pour la Communauté de Communes Aunis Sud de maîtriser ces parcelles sises à proximité immédiate d'un secteur de développement en zone AU soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à destination du développement économique : industrie et artisanat,

**Vu** le courrier adressé au Conseil Départemental de la Charente-Maritime par la Communauté de Communes Aunis Sud le 25 mars 2025 pour l'acquisition des parcelles cadastrées section U N°174 et U N°175, sises au lieu-dit La Loge, à Aigrefeuille d'Aunis,

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Charente-Maritime N°2025-06-20-50 du 20 juin 2025 qui approuve la vente à la Communauté de Communes Aunis des parcelles cadastrées section U N°174 et U N°175, d'une contenance cadastrale cumulée de 31 620 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit La Loge, à Aigrefeuille d'Aunis, et classées en zone agricole au PLUi-H, pour un montant de 14 400 €, soit environ 0,45 € / m<sup>2</sup>,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire le 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**Monsieur Eric BERNARDIN, Vice-Président en charge du développement économique**, précise que cette acquisition pourrait constituer un foncier complémentaire à destination des entreprises qui projettent de s'installer sur l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) voisine, et après révision du PLUi-H. Il ajoute que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe « Zone d'Activités Fief Girard Est D5 »,

**Monsieur Jean GORIOUX**, propose à l'assemblée de se porter acquéreur de ces parcelles et demande de l'autoriser à signer l'acte de vente avec le propriétaire,

**Madame Micheline BERNARD** constate une baisse du prix de vente au mètre carré opéré par le Département de la Charente-Maritime, probablement dû aux dépôts de mauvais matériaux sur ces terrains.

**Monsieur Jean GORIOUX** dénote tout de même qu'il s'agit d'une belle opportunité d'agrandir la zone du Fief Girard.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise l'acquisition par la Communauté de Communes Aunis Sud des parcelles cadastrées section U N°174 et U N°175, sises au lieu-dit La Loge, à Aigrefeuille d'Aunis,
- d'une contenance cadastrale cumulée de 31 620 m<sup>2</sup>, pour un montant de 14 400 €, soit environ 0,45 € / m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- Joint à la présente délibération un plan de situation des parcelles à acquérir,
- Prend bonne note que la Communauté de Communes Aunis Sud sera tenue de rembourser au Conseil Départemental de la Charente-Maritime une fraction des impôts, taxes, contributions et autres charges fiscales de toute nature assujettissant la parcelle, calculée en proportion du temps de jouissance de chacun durant l'année fiscale en cours au moment de la vente, et acquittera tous les droits et frais de l'acte de vente et tous ceux qui en seront la suite ou la conséquence,
- Précise que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe « ZA Fief Girard Est D5 »,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du développement économique, à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

## **5.2 Droit de Préemption Urbain – Déclaration d'Intention d'Aliéner n°25U007**

Délibération 2025-07-04

**Vu** la loi N°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise à jour des principes d'aménagement, modifiée par les lois N°86-841 et N°86-1290 des 17 juillet 1986 et 23 décembre 1986, traitant notamment de la réforme des instruments fonciers,

**Vu** l'ordonnance N°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 confiant de manière automatique aux exécutifs locaux l'intégralité des pouvoirs qui pouvaient être délégués par l'assemblée délibérante,

**Vu** le décret N°86-516 du 14 mars 1986 relatif notamment au Droit de Préemption Urbain (DPU) modifié par le décret N°87-284 du 22 avril 1987,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud, qui comportent notamment sous le chapitre Aménagement de l'Espace : « Etude, élaboration, révisions, modifications et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

**Vu** l'article L211-2 du Code de l'Urbanisme prévoyant que cette compétence entraîne de plein droit l'exercice du droit de préemption urbain,

**Vu** les délibérations de la Communauté de Communes Aunis Sud N°2020-07-09 du 16 juillet 2020, N°2020-09-04 du 8 septembre 2020, N°2021-04-03 du 20 avril 2021, N°2023-05-19 du 16 mai 2023, N°2024-07-15 du 16 juillet 2024, N°2025-02-04 du 25 février 2025, N°2025-02-08 du 25 février 2025 et

N°2025-04-12 du 15 avril 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Aunis Sud, notamment pour exercer le droit de préemption urbain défini dans le Code de l'Urbanisme pour toutes les transactions inférieures à 200 000 €, après étude des dossiers par la Commission extracommunautaire en charge du Développement Economique,

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Aunis Sud N°2023-10-02 du 17 octobre 2023 portant élection de Monsieur Eric BERNARDIN en tant que 5<sup>ème</sup> Vice-Président,

**Vu** la Déclaration d'Intention d'Aliéner N°25U003 déposée le 26 juin 2025 par Maître Rebecca BOUCHERAUD, notaire à Surgères (17700), concernant un bien d'une contenance cadastrale de 5 419 m<sup>2</sup>, sis rue des Compagnons du Tour de France, 17700 Surgères, cadastré section AS N°432, et portant un bâtiment à usage professionnel commercial, d'atelier et de bureau d'une surface utile de 154 m<sup>2</sup>,

**Considérant** que le prix de vente de ce bien est supérieur à 200 000 €,

**Considérant** que la Communauté de Communes Aunis Sud n'a pas de projet sur ce site,

**Vu** l'avis de la Commission extracommunautaire Développement Economique consultée le 3 juillet 2025 proposant au Conseil Communautaire de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ce bien,

**Monsieur Eric BERNARDIN, Vice-Président en charge du développement économique**, propose au Conseil Communautaire de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ce bien.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

#### **A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur le bien d'une contenance cadastrale de 5 419 m<sup>2</sup>, sis rue des Compagnons du Tour de France, 17700 Surgères, cadastré section AS N°432, et portant un bâtiment à usage professionnel commercial, d'atelier et de bureau d'une surface utile de 154 m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et technique de la présente délibération.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Modification du tableau des effectifs**

Délibération 2025-07-05

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la délibération n°2025-04-11 du Conseil Communautaire du 15 avril 2025 autorisant notamment le lancement d'une procédure de recrutement d'un agent chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**Considérant** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

### **1 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TRANSITION - SERVICE URBANISME-HABITAT**

**Monsieur Christophe RAULT** propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, d'un poste de rédacteur territorial « Instructeur des autorisations d'urbanisme », à temps complet, pour l'exercice des missions suivantes :

- Traiter des autorisations d'occupation du sol,
- Être un interlocuteur des collectivités en matière de conseil ADS,
- Accompagner des porteurs de projets (géomètres, architectes, lotisseurs...),
- Participer à l'organisation, à l'animation et à la réflexion du service,
- Répondre aux sollicitations dans le cadre du PLUi-H.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2<sup>o</sup> du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de connaissances en urbanisme, aménagement ou construction. Une expérience professionnelle dans un poste similaire serait appréciée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial, dans une fourchette de rémunération comprise entre les indices bruts 389 et 597, assortie éventuellement du régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité.

### **2 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TRANSITION - SERVICES TECHNIQUES**

**Monsieur Christophe RAULT** propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe « Chargé d'études et travaux », à temps complet, pour l'exercice des missions suivantes :

- Participation au pilotage et à la conduite des projets de construction et de réhabilitation de bâtiments communautaires et des aménagements de voiries sur les parcs d'activités économiques,
- Gestion et coordination des interventions dans le cadre des travaux d'entretiens externalisés, relatifs au patrimoine communautaire (bâtiments, équipements, voirie).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2<sup>o</sup> du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions. Le contrat

sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de connaissances techniques (bâtiments et voirie/réseaux), maîtriser le Code de la Commande Publique et les procédures relatives à la maîtrise d'ouvrage publique, aménagement ou construction, avoir des connaissances des Codes de l'urbanisme et de la construction. Une expérience professionnelle dans un poste similaire serait appréciée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans une fourchette de rémunération comprise entre les indices bruts 401 et 638, assortie éventuellement du régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

#### A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve, la création des 2 postes proposés selon les modalités exposées,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget 2025, aux chapitres et aux articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### 7. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

**Monsieur Jean GORIOUX**, Président informe le conseil communautaire des décisions prises en application de ses délégations :

##### **2025D76 - Signature et dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux pour la construction d'une bâche pour la défense incendie dans la zone d'activité de Saint Georges du Bois.**

Signature et dépôt auprès de la Commune de Saint Georges du Bois d'une Déclaration Préalable de Travaux pour la construction d'une bâche pour la défense incendie dans la zone d'activité de Saint Georges du Bois.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- Installation d'une bâche de défense incendie de 5.90m x 10m,
- Construction d'un enclos de protection en clôture rigide accessible via un portail métallique.

##### **2025D77 - Retrait de la nomination des mandataires de la Régie de Recettes « PEPINIERE D'ENTREPRISES » de la Communauté de Communes Aunis Sud**

Considérant l'absence de besoin de mandataires afin d'assurer la tenue de la régie de recettes de la Pépinière d'entreprises, la décision n°2014-06 du 22 janvier 2024, portant nomination de mandataires pour ladite régie, est annulée.

**2025D78 renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le lot n° 1 d'une copropriété sur le bien cadastré section X n° 341 (Le Thou)**

La Communauté de Communes Aunis Sud renonce à exercer de son droit de préemption urbain, pour le lot n°1 d'une copropriété dont la superficie privative totale du lot est de 254,4 m<sup>2</sup> à laquelle s'ajoute une superficie annexe extérieure privative de 767,7 m<sup>2</sup>, sur le bien cadastré section X n° 341 d'une contenance cadastrale de 1 855 m<sup>2</sup>, sis Les Franches de Bel Air au Thou (17290).

**2025D79 Passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise A.J.T.P pour le marché 2025-002**

Signature d'un avenant qui a pour objet d'augmenter le montant du contrat pour le motif suivant : adaptation du chantier suite à des découvertes fortuites et des aménagements des abords pour anticiper les futurs aménagements du site.

Les présentes modifications de prestations représentent une plus-value de 5 740,00 € HT, ce qui représente une augmentation de 4,99 % du contrat initial, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

**2025D80 Vente de la parcelle cadastrée section W N°23 (STECAL énergies renouvelables) à Aigrefeuille d'Aunis**

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Aunis Sud a signé un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec la société Engie Bioz, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale représentant la société Engie Bioz, pour la parcelle cadastrée section W N°23, d'une contenance cadastrale de 25 010 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Les Justices à Aigrefeuille d'Aunis, classée en zone agricole au PLUI-H, au prix de 13 000 €, soit environ 0,52 € / m<sup>2</sup>.

**2025D81 Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section Z n°527 (Aigrefeuille d'Aunis)**

La Communauté de Communes Aunis Sud renonce à exercer son droit de préemption urbain pour une maison d'habitation d'une surface utile ou habitable de 184 m<sup>2</sup>, sise sur la parcelle cadastrée section Z n° 527 d'une contenance cadastrale de 421 m<sup>2</sup>, sise Le Fief du Frêne à Aigrefeuille d'Aunis (17290).

**2025D82 Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section ZD n° 124 (Surgères)**

La Communauté de Communes Aunis Sud renonce à exercer son droit de préemption urbain pour un terrain cadastré section ZD n° 124 d'une contenance cadastrale de 18 325 m<sup>2</sup>, sis à La Combe à Surgères (17700).

**2025D83 Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification**

La Communauté de Communes Aunis Sud a accordé une subvention de 90 € au titre du classement de l'hébergement touristique de Madame RIDEAU Françoise situé sur la commune de Bouhet et demeurant 18B rue du Moulin Besson 17540 BOUHET.

**2025D84 Demande de subvention au titre du dispositif « France Services » pour l'année 2025**

Sollicitation, auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de l'année 2025 d'une subvention « France Services », d'un montant forfaitaire de 45 000,00 euros au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds National France Services (FNFS) (inter-opérateurs).

**2025D85 Attribution d'un marché de mission d'études spécifiques de renouvellement urbain de la Communauté de Communes Aunis Sud pour la période 2025-2030**

Un marché de prestations intellectuelles a été attribué au groupement « SEGAT » - 75020 PARIS, dans le cadre d'une mission d'études spécifiques de renouvellement urbain de la Communauté de Communes Aunis Sud pour la période 2025-2030. Le montant de ce marché s'élève à 119 040€ TTC.

**2025D86 Signature et dépôt d'une demande de permis d'aménager modificatif pour le parc d'activités économiques de La Combe à Surgères**

Signature et dépôt auprès de la commune de Surgères d'une demande d'un permis d'aménager modificatif faisant suite au permis d'aménager « Parc d'activités économiques de La Combe » à Surgères N° 017.434.20.A0001 accordé par arrêté en date du 19 février 2021 et en cours de validité, pour la création d'un lotissement de 25 lots destinés à accueillir des activités économiques.

**2025D87 Adoption du règlement d'utilisation des box sécurisés et individuels pour stationner son vélo**

**2025D88 Convention d'occupation précaire de la maison d'habitation de la Communauté de Communes Aunis Sud sise au 29 Rue du 19 Mars 1962 à SURGERES pour Monsieur Alexis VERGER**

Cette location est consentie à compter du 7 juillet jusqu'au 22 août 2025 inclus. Dans le cadre du contrat de travail de Monsieur Alexis VERGER concernant un poste de surveillant des piscines, cette location est gratuite.

**2025D89 Convention d'occupation précaire de la maison d'habitation de la Communauté de Communes Aunis Sud sise au 29 Rue du 19 Mars 1962 à SURGERES pour Madame Auriane CHARTIER**

Cette location est consentie à compter du 15 juillet jusqu'au 22 août 2025 inclus, Dans le cadre du stage de Madame Auriane CHARTIER au sein du service culture & patrimoine, cette location est gratuite.

**2025D91 Mandat spécial au déplacement de 9 élus communautaires à la 35<sup>ème</sup> Convention d'Intercommunalités de France à Toulouse du 8 au 10 octobre 2025**

Le caractère de mandat spécial est attribué au déplacement de Mesdames et Messieurs Christian Brunier, Raymond Desille, Micheline Bernard, Eric Bernardin, Gilles Gay, Christophe Rault, Anne-Sophie Descamps, Didier Barreau et Christelle Grasso à la 35<sup>ème</sup> Convention d'Intercommunalités de France à Toulouse du 8 au 10 octobre 2025. Les frais liés à ce mandat spécial seront pris en charge par la Communauté de Communes Aunis Sud.

**2025D92 Subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification**

La Communauté de Communes Aunis Sud a accordé une subvention de 90 € au titre du classement de l'hébergement touristique de Madame PONZA Bénédicte situé sur la commune de Saint Georges du Bois et demeurant 60 rue de la Forêt, 17 700 Saint Georges du Bois.

**2025D93 Subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification**

La Communauté de Communes Aunis Sud a accordé une subvention de 90 € au titre du classement de l'hébergement touristique de Monsieur ROBERT Pascal-Emmanuel situé sur la commune de Aigrefeuille d'Aunis, à l'adresse 21 rue de passereaux, 17 290 Aigrefeuille d'Aunis.

**2025D94 Prêt de matériels et d'instruments de musique auprès de l'association « Académie de cuivres et percussions de Surgères »**

Une mise à disposition a été consentie à titre gratuit, à l'association « Académie des cuivres et percussions de Surgères » pour lui permettre d'organiser, du 19 au 26 juillet 2025, l'Académie de cuivres et percussions à Surgères

**8. REMERCIEMENTS**

**Monsieur le Président** informe le conseil communautaire des remerciements :

- Mairie de Vouhé pour le prêt de la scène mobile,

- Club des Archers d'Hélène pour le soutien logistique apporté à l'occasion du championnat régional de tir à l'arc. Également pour le travail effectué tout au long de l'année au service des associations sportives du territoire. Lors du championnat pour la mise à disposition des terrains, pour l'aide au traçage des couloirs de tirs et une présence réactive tout au long de la préparation.

**Ordre du jour de la séance épuisé à 19h05**

**Monsieur Jean GORIOUX** aborde le sujet de la composition du futur conseil communautaire à 51 membres. Sur les 24 communes, 16 ont retourné leurs délibérations, 15 sont favorables et 1 est défavorable.

**Monsieur Jean GORIOUX** explique donc que la majorité qualifiée requise est atteinte et par conséquent cette proposition sera retenue. Il rappelle à l'assemblée, la nécessité de faire parvenir les délibérations à la Direction de la CdC.

**Monsieur Christian BRUNIER** informe l'assemblée de la réception d'un courrier de la part du « Relais » informant de leur cessation d'activité. Est-ce une alerte destinée aux collectivités ?

**Monsieur Jean GORIOUX** confirme qu'il s'agit d'une action pour réveiller les politiques et le gouvernement sur les actions des éco-organismes qui accumulent l'argent des collectes sans le redistribuer. Le « Relais » emploie près de 3 000 personnes au niveau national. L'ensemble des relais se trouve face à des difficultés pour écouler les tissus récupérés et ne perçoit pas les contingents financiers qui leur sont dus dans le cadre du recyclage de ces produits.

**Monsieur Jean GORIOUX** ajoute que la taxe sur les achats de vêtements est versée à ces éco-organismes qui doivent les reverser aux opérateurs qui recyclent et réutilisent.

Le Sénateur Daniel LAURENT s'est saisi de la question auprès du gouvernement mais dans l'attente, il est conseillé au public de stocker momentanément, même si les textiles peuvent être déposés en déchetterie.

**Monsieur Jean GORIOUX** explique qu'un affichage d'information va être effectué sur les bornes Relais. L'impact de ces mesures dépassent les seuls « relais ». En effet, toutes les associations qui s'approvisionnent avec ces collectes risquent d'être privées de matières premières.

**Madame Marie-France MORANT** craint que de nombreux sacs ne soient laissés à côtés des bornes.

**Monsieur Jean GORIOUX** pense qu'il y a de grandes chances que les bornes soient retirées si la situation perdure. Cyclad de son côté devra incinérer ou enfouir ces déchets.

**Fin de séance à 19h10**

**Délibérations n°2025\_07\_01 à 2025\_07\_05**

**Liste des conseillers communautaires présents :**

Jean GORIOUX	(a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU)
Catherine DESPREZ	(a reçu pouvoir de Christelle GRASSO)
Christian BRUNIER	
Raymond DESILLE	
Micheline BERNARD	(a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU)
Gilles GAY	
Eric BERNARDIN	
Pascal TARDY	
Christophe RAULT	
Pascale GRIS	
Barbara GAUTIER	
Didier BARREAU	(a reçu pouvoir de Philippe BODET)
Marie France MORANT	(a reçu pouvoir de Anne Sophie DESCAMPS)
François PELLETIER	(a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX)
Olivier DENECHAUD	
Baptiste PAIN	
Emmanuel JOBIN	
Florence VILLAIN	
Pascal MAGINOT	
Lydia BERETTI	
Jean-Michel SOUSSIN	
Christophe FOLOPPE	
Valérie RIVÉ	
Marylise BOCHE	
Sylvie PLAIRE	
Jean-Yves ROUSSEAU	
Kevin BAYNAUD	
Stéphane AUGE	
Frédérique RAGOT	
Danielle BALLANGER	

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Catherine DESPREZ